

Quarante-deuxième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 13 novembre 2019, à 17 h.

PRÉSENCES

SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
ASBESTOS	M. Jean Roy, représentant
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

MOT DE BIENVENUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux participants.

2019-11-0246 **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2019-11-0247 **PROCÈS-VERBAL DU 9 OCTOBRE 2019**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 9 octobre 2019, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 9 octobre 2019 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

2019-11-0248 **RELANCE DES BANCS D'ESSAI**

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC des Sources de relancer le projet des bancs d'essai, projet considérant le développement des éco-matériaux et une expertise dans l'évaluation de leur efficacité énergétique ;

CONSIDÉRANT que le projet « Bancs d'essai sur les écomatériaux » s'inscrit dans la filière émergente des technologies propres que la MRC des Sources souhaite développer;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a conclu une entente avec l'Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec (AEMQ) ;

CONSIDÉRANT que Desjardins des Sources a signifié son désir de poursuivre son implication financière à la hauteur de 10 000 \$ dans la relance du projet ;

CONSIDÉRANT le manque à gagner de 15 000 \$ pour la réalisation du projet évalué à 82 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le préfet M. Hugues Grimard
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE le Comité administratif de la MRC des Sources accepte de financer le projet « Bancs d'essai sur les écomatériaux » pour un montant maximum de 15 000 \$, montant pris à même l'enveloppe du Fonds de soutien aux entreprises.
Adoptée.

FONDS FLI / FLS / FSE

2019-11-0249

PIEUX XTREME INC.

CONSIDÉRANT que l'entreprise Pieux Xtrême inc. ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FSE;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution des Fonds FSE;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 13 novembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accorde une subvention du Fonds soutien aux entreprises, volet Général, au montant de 10 000 \$, pour le projet d'embauche d'un consultant pour l'entreprise Pieux Xtrême inc.

Conditions :

Méthode de déboursements :

Après approbation du projet, le promoteur reçoit un premier versement de la subvention de l'ordre de 75 %. Lorsque le projet est réalisé et considéré comme tel par la MRC (réception de pièces justificatives pour le montant prévu du projet), un deuxième versement de 25 % est effectué;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

2019-11-0250

LES ATELIERS WOTTON L.B. INC.

CONSIDÉRANT que l'entreprise Les Ateliers Wotton L.B. inc. ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLS régulier;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution des Fonds FLS régulier;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 13 novembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources accorde un prêt FLS régulier de 100 000 \$ pour le projet de refinancement de l'entreprise au montant de 205 000 \$;

Manière de déboursier :

Le déboursement du prêt se fera chez le notaire et celui-ci devra rembourser M. Perreault pour un montant de 130 000 \$ + les intérêts de 24 071 \$ pour un total de 154 071 \$. De plus, le notaire remboursera 33 000 \$ à M. Legault. Un montant de 5 929 \$ sera déboursé à l'entreprise. Donc, un montant de 94 570 \$ sera transmis au notaire par la MRC et 5 430 \$ sera gardé par la MRC pour la construction de l'abri d'entreposage. Ce montant sera déboursé sur présentation de factures.

Conditions de déboursement :

Fournir une preuve d'assurance des biens visés par les sûretés ;

Fournir une preuve d'assurance sur la vie de M. Stéphane Lacasse, représentant de Les Ateliers Wotton L.B. inc., dont le bénéficiaire sera la MRC pour toute la durée du prêt. Si l'assurance vie n'est pas effectuée par la MRC, la police d'assurance sur la vie de M. Lacasse devra comprendre un transport de créances en faveur de la MRC selon ses intérêts. Le montant de l'assurance vie devra être, en tout temps et jusqu'au remboursement complet, au moins équivalent au solde du prêt ;

Faire effectuer par la firme désignée conjointement par la MRC et Les Ateliers Wotton L.B. inc. et remettre à la MRC tout rapport environnemental requis et, dans le cas où une décontamination serait nécessaire, l'effectuer selon un échéancier convenu avec la MRC.

Conditions générales du dossier :

Limiter à 60 000 \$, pour l'exercice financier en cours, la rémunération totale annuelle de M. Stéphane Lacasse, sous quelque forme que ce soit (dividendes, salaires, etc.), de ses actionnaires et de toute personne liée à l'un de ses derniers, à moins d'autorisation contraire préalablement écrite du prêteur.

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

2019-11-0251

CHRYSALABS

CONSIDÉRANT que l'entreprise ChrysaLabs ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLI régulier;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution des Fonds FLI régulier;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 13 novembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le préfet M. Hugues Grimard
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accorde un prêt FLI Régulier de type « prêt pont » de 73 983 \$ à 0 % d'intérêt pour ce projet;

QUE ce taux d'intérêt à 0 % soit un incitatif facilitateur dans ce dossier pour que l'entreprise ne prenne pas la décision de s'établir ailleurs.

Conditions :

À la confirmation du MEI que le décaissement du 2^e chèque de la subvention accordée à ChrysaLabs soit fait aux noms de ChrysaLabs et de la MRC des Sources. Le montant du chèque est de 73 983 \$.

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

2019-11-0252

PARTAGE GESTION RH

CONSIDÉRANT que l'entreprise Partage Gestion RH ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FSE général;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution des Fonds FSE général;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 13 novembre 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accorde un prêt FSE général de 10 000 \$ pour ce projet;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de ces aides financières.

Adoptée.

VARIA

Aucun sujet.

2019-11-0253

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller M. Pierre Therrien propose la levée de la séance à 17h10.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier